
**POUR UN REFERENTIEL DES BONNES PRATIQUES
EN APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES (AT)
Une expérience de travail en partenariat régional**

**COMMISSION REGIONALE ANITEA
Groupe de réflexion Ile-de-France
2007-2008**

Objectifs du groupe de travail

L'ANITEA IDF s'est donnée comme objectifs de réunir l'ensemble des représentants des AT de la région afin d'échanger sur les pratiques et formaliser un référentiel commun de bonnes pratiques. Il s'est agi de mettre en lumière les fondamentaux de cette activité et les réseaux de complémentarité existants. C'est donc à partir de l'expérience capitalisée de professionnels, sur de nombreuses années, qu'a pu être établi un outil en vue d'une contribution à l'élaboration d'un référentiel des bonnes pratiques.

- Se rencontrer
- Se connaître
- Echanger des expériences
- Dégager des bonnes pratiques
- Faire remonter des informations aux tutelles
- Contribuer à un meilleur réseau médico-social au profit des usagers

Concrètement : Un travail de partenariat efficace

- Huit réunions ont eu lieu entre 2006 et 2007 sur les différents centres gérant des ATR, sous la coordination des deux représentants de l'ANITEA (Denis Jouteau d.jouteau.ressources@club-internet.fr et Odile Vitte apsc@club-internet.fr).
- Deux réunions de pré-synthèse et une réunion de validation se sont organisées pour déposer les conclusions.

Concrètement : Un travail de partenariat efficace (suite)

- Il a été dressé, après consultation de l'ensemble des participants, une liste des grands thèmes de l'exercice de la profession :
 1. Cadre de fonctionnement
 2. Cheminement des admissions
 3. La prise en charge
 4. Durée du séjour
 5. Modalités d'évaluation et bilan du séjour
 6. Fin de séjour
 7. Partenariat interinstitutionnel

- Chaque participant a pu s'exprimer et présenter son mode de fonctionnement professionnel.
- Les réunions de synthèse ont permis la rédaction de toutes les expériences décrites.
- Une réunion générale a permis l'approbation du texte final transmis aux autorités de tutelle.

Les participants sont les représentants de dix structures de l'Ile de France

- ACIAT (92)
- ADAJE (75)
- APS CONTACT(77)
- AURORE (93)
- CHARONNE (75)
- CONFLUENCES (75)
- HORIZONS (75)
- MELTEM (94)
- RESSOURCES (91)
- TRAIT D'UNION (92)

Il s'agit de comprendre la spécificité d'un ATR :
Un lieu individuel de soins

- Les AT sont des unités de soins dotées d'une dynamique de socialisation.
- Il s'agit d'un outil thérapeutique visant à l'inscription sociale de l'utilisateur et au renforcement de son identité.
- L'AT permet de mettre à l'épreuve l'autonomie de l'utilisateur et sa solitude, et ce avec un accompagnement durable.

Capacité d'accueil en IDF

- ACIAT (3 AT)
- ADAJE (8 AT)
- APS CONTACT (8 AT)
- AURORE (7 AT)
- CHARONNE (23 AT)
- CONFLUENCES (8 AT)
- HORIZONS (11 AT)
- MELTEM (8 AT)
- RESSOURCES (6 AT)
- TRAIT D'UNION (12 AT)

**L'île de France dispose d'un réseau de 114 AT
proposant 129 places.**

Les textes de référence

- **A -Textes légaux et autres**

- Arrêté du 15 septembre 1993
- Loi 2002-2 rénovant la loi de 1975
- Décret 2003
- Document DRASS (juin 2006)
- Décret CSAPA du 14 mai 2007 et suivants

- **B -Textes internes aux structures, outils de référence**

- Projets d'établissement
- Livrets d'accueil
- Règlements de fonctionnement
- Contrats de séjour